



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 27 octobre 2020

## **COVID-19 EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE:**

Aggravation de la situation épidémiologique: les hôpitaux appelés à activer le niveau 3 des plans de mobilisation des capacités hospitalières en Saône et Loire et dans le Jura

La situation épidémiologique s'aggrave considérablement dans la région : elle a d'ores et déjà un impact lourd sur les établissements hospitaliers, en particulier dans les départements du Jura et de la Saône-et-Loire. Dans un message envoyé ce jour aux directions des Etablissements de santé publics et privés de ces deux départements, le Directeur général de l'ARS leur demande d'activer dès aujourd'hui, et en avance de phase sur l'ensemble des établissements de la région, le niveau 3 des plans de mobilisation des capacités hospitalières, préparés pour faire face à une 2ème vague épidémique. Par conséquent, il est demandé à ces établissements de procéder à la déprogrammation des activités non urgentes.

Le taux d'incidence en population générale est désormais supérieur à 500 pour 100 000 habitants dans le Jura et s'en approche en Saône-et-Loire, les personnes de plus de 65 ans étant particulièrement concernées puisque l'incidence dépasse dans cette tranche d'âge les 500 pour 100 000 en Saône-et-Loire et même les 650 pour 100 000 dans le Jura.

Les établissements de santé sont donc d'ores et déjà confrontés à une augmentation importante du nombre de patients dans les services de médecine comme de réanimation. Cette augmentation est mécaniquement appelée à s'accentuer encore dans les 15 jours qui viennent. Aussi Pierre Pribile, Directeur général de l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté, demande d'activer dans l'ensemble des établissements de santé publics et privés des départements du Jura et de la Saône-et-Loire, dès aujourd'hui et en avance de phase sur l'ensemble des établissements de la région, le niveau 3 des plans de mobilisation des capacités hospitalières que ces établissements ont préparés pour faire face à une 2ème vague épidémique.

## Déprogrammation des activités non urgentes

Par conséquent, il est demandé à ces établissements de procéder à la déprogrammation des activités de soins programmées tant en médecine qu'en chirurgie, à l'exception des prises en charge urgentes et de celles dont la déprogrammation exposerait les patients concernés à une perte de chance, afin de redéployer les ressources humaines et capacitaires ainsi libérées vers la prise en charge de l'afflux de patients COVID.

Des dispositions de même nature sont envisagées à court terme sur l'ensemble du territoire régional.

L'ARS tient à saluer l'engagement des équipes amenées à prendre en charge cet afflux considérable de malades en cours et à venir ; elle invite l'ensemble de la population à se montrer solidaire de leurs efforts par un respect scrupuleux des gestes barrières en toute circonstance.

Mél: lauranne.cournault@ars.sante.fr